

LIMOGES MÉTROPOLE
Arrêté

Le Président de Limoges Métropole

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 521-1 et L. 521-10 ;
 Vu la délibération n°11 du 25 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire en finances ;

CONSIDÉRANT que le Président peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux directeurs généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être étendue aux attributions confiées par l'organe délibérant au Président ;

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources ;

CONSIDÉRANT que Mme Valérie LAURENT ROUX assure les fonctions de Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources ;

CONSIDÉRANT que M. Vincent GRÉNETTE assure les fonctions de Directeur des affaires juridiques, des affaires juridiques, des affaires juridiques, des affaires juridiques ;

CONSIDÉRANT que M. Vincent GRÉNETTE assure les fonctions de Directeur des affaires juridiques, des affaires juridiques, des affaires juridiques, des affaires juridiques ;

CONSIDÉRANT que M. Olivier DUPONT assure les fonctions de Directeur des affaires juridiques, des affaires juridiques, des affaires juridiques, des affaires juridiques ;

CONSIDÉRANT que M. Hour-Sadine KALIN assure les fonctions de Directeur des affaires juridiques, des affaires juridiques, des affaires juridiques, des affaires juridiques ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée sous la surveillance et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 521-10 du Code général des collectivités territoriales, à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources, pour la signature des documents suivants :

- Rapports d'analyse des offres des marchés publics du Pôle Ressources ;
- Tout document relatif à l'analyse et à la sélection des candidatures des marchés du Pôle Ressources ;
- Tout bon de commande, y compris sous le logiciel KINOC, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit la procédure mise en œuvre comprise entre 15 000 € HT et 40 000 € HT du Pôle Ressources ;
- Ordres de missions (et tous les documents y représentant) concernant les agents du Pôle Ressources destinés aux déplacements au sein de la Région Nouvelle Aquitaine ;
- Tout document ou acte de mise en œuvre des financements, notamment les demandes de versement, les demandes d'acompte, les demandes de prolongation de validité d'actes de subventionnement au profit de Limoges Métropole ;

ARTICLE 2 : En l'absence ou en cas d'empêchement de Mme Valérie LAURENT ROUX, délégation est donnée dans les mêmes conditions, à l'exception des ordres de missions (et des documents y relatifs) à Mme Valérie VIGIÈRE, concernent les documents de la Direction

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à Mme Valérie LAURENT ROUX, Directrice générale adjointe des services et Responsable du Pôle Ressources

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24660_LAURENT_ROUX.pdf
(.pdf, 154,8 Ko)



TÉLÉCHARGER